



interliaisons

12 AVRIL 2012

Réunion de la *Commission Exécutive* de l'UCR-CGT

AVRIL
2012
N° 80

- Le relevé de décisions [page 2 à 4](#)
- Rapport "Initiative citoyenne Européenne", présenté par Maurice Lecomte [pages 5 à 7](#)
- Délibération de la CE de l'UCR-CGT sur "L'initiative citoyenne Européenne" : [page 8](#)
- Rapport sur l'actualité et le 1er Mai présenté par Chantal Petitjean [pages 9 à 11](#)

LES PERMANENCES DE L'UCR-CGT

Du 24 au 26 Avril

Michel Sénépart

Du 2 au 3 Mai

Françoise Lichère

Jean-Pierre Floret

Contact : 01 48 18 87 52 ou 01 48 18 32 11 • En cas d'absence : le 01 48 18 87 56

N°168 de Vie Nouvelle : l'actualité syndicale, nos rubriques santé, consommation, juridique, nos pages loisirs et culture. **NOTRE DOSSIER** : CINQ ANS, ÇA SUFFIT / CINQ ANS DE DESTRUCTIONS MASSIVES... et notre invitée : Ariane ASCARIDE, etc. **PAGE 4**

Avril 2012						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

■ 5 : 9h - 13h : Bureau de l'UCR
■ 12 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
■ 25 : 9h : Réunion UCR et UFR

Mai 2012						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

■ 1 : MANIFESTATIONS UNITAIRES
■ 3 : 9h/Toute la journée - Bureau de l'UCR
■ 10 : Bureau de l'UCR au vert
■ 24 : 9h/16H. - CE de l'UCR

RELEVÉ DE DÉCISIONS

1

COMMISSION EXÉCUTIVE DU 12 AVRIL 2012

1. INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE - INTRODUCTION : MAURICE LECOMTE

- ⤴ Rappel du cadre législatif et de la procédure : une initiative citoyenne européenne est possible depuis le 1er avril 2012, doit être présentée par 7 pays différents et soutenue par un million de citoyens. Le vote par internet est possible.
- ⤴ C'est au **congrès** de la Ferpa à Venise (avril 2011) que le principe de cette ICE sur une prestation universelle d'aide à l'autonomie a été adoptée. Recherche de consensus de la part de notre UCR. Mais les rencontres avec les syndicats de retraités d'autres pays européens montrent de grandes différences selon les états (réserve autrichienne, soutien anglais,...). Actuellement il n'y a pas de réelle volonté d'aboutir. Les experts proposés par notre UCR pour rédiger le texte de cette ICE n'ont pas été retenus ; un autre expert (anonyme) est actuellement en train de l'écrire.
- ⤴ En 2012, année européenne du « vieillissement et de la solidarité intergénérationnelle », on souhaiterait avancer un peu plus !

DÉBAT :

- ⤴ C'est vrai qu'il y a **des problèmes dans le fonctionnement de la Ferpa** : « étatisme pyramidal », non respect des décisions prises, même en congrès.
- ⤴ Mais il faut réussir cette ICE. Il en va de la **crédibilité de la Ferpa** : pour une reconnaissance du syndicalisme retraité, au sein de la CES et ailleurs. Malgré tout, la Ferpa fonctionne mieux ; la CGT fait avancer.
- ⤴ Montrer que, dans un contexte de grand rejet de l'UE et de risque de repli nationaliste, **on commence à construire une Europe sociale**.
- ⤴ La délibération sera envoyée à la Ferpa, à la confédération et à toutes nos structures, aux autres organisations syndicales françaises.

VOTE : DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. DIAPORAMA SUR L'EUROPE - INTRODUCTION : ANDRÉ FERNANDEZ

- ⤴ **Ce diaporama** a été élaboré après les journées d'étude sur l'Europe organisées pour les membres de la CE de l'UCR (décembre 2011 ou janvier 2012). Il va être finalisé par l'ajout d'un **argumentaire** et d'un **glossaire**. Il sera testé en Ile-de-France à l'automne. L'objectif étant de **reprenre cette formation un peu partout en France**, une session devrait être organisée pour former des animateurs qui pourront conduire ces formations.
- ⤴ **L'objectif est de faire connaître les institutions européennes pour que l'on sache où l'intervention syndicale sera efficace.**

DÉBAT :

- ⤴ Lorsqu'on présente le diaporama, le faire en lien avec l'ICE.

2

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMMISSION EXÉCUTIVE DU 12 AVRIL 2012

- ⤴ Pour construire l'Europe que nous voulons, nécessité de connaître les lieux de décision et ceux d'intervention.
- ⤴ 90% des lois françaises découlent des décisions européennes. Si les salariés ne s'intéressent pas à l'Europe, l'Europe s'intéresse à eux ! Nous devons intervenir dans les luttes, mais aussi dans ces canaux européens. Il faut du lobbying syndical.
- ⤴ Il y a des exemples d'avancées sociales dans le cadre européen (coiffeuses en Belgique, zones frontalières,...).
- ⤴ Dans une démarche de proximité, vérifier localement l'utilisation des fonds européens.

3. ACTUALITÉ : LE RAPPORT D'INTRODUCTION PRÉSENTÉ PAR CHANTAL PETITJEAN ET LE DÉBAT ONT PORTÉ SUR LES QUESTIONS SUIVANTES :

- ⤴ **1er mai** : Journée de revendication syndicale. Doit être unitaire et revendicatif (salaire, emploi, lutte contre le dérèglement du code du travail), dynamique.
- ⤴ **Continuité syndicale et renforcement :**
 - 14 millions de retraités en France ; mais... moins de 115 000 à la CGT.
 - Depuis 2009, le nombre de FNI à l'UCR diminue, avec de grandes différences selon les USR et les UFR (certaines en régression, heureusement quelques autres en progression).
 - Continuité syndicale : 5 régions n'ont pas encore tenu leur réunion. Établir un plan de travail.
 - **Renforcement** : présence sur les marchés, au salon des seniors ; exemple d'un camarade qui, lors de toute manifestation, dispose une table avec tracts, argumentaires et appel à syndicalisation,...
- ⤴ Plusieurs interventions ont porté sur le pouvoir d'achat, la protection sociale. Demande récurrente : être plus incisif et revendicatif (s'appuyant sur des données chiffrées et des situations concrètes).
- ⤴ **Les 3 fiches argumentaires inter-UCR** sont maintenant diffusées dans nos structures. À utiliser pour interpellier les candidats aux prochaines élections législatives.
- ⤴ Appel à contrer les dépassements des honoraires médicaux.
- ⤴ **Traduire les 10 exigences CGT** en intérêts pour les retraités (perte d'autonomie, pouvoir d'achat).
- ⤴ Dans certaines USR, actions sur le logement (avec Indecosa), sur les transports (pour la gratuité des + 65ans).
- ⤴ Le poids des associations de retraités pèse de plus en plus.
- ⤴ Une action Fapt a aussi redonné souffle aux actifs : rencontre de retraités avec leur ancien patron sur accidents du travail, la stabilité dans le poste et leurs conséquences ultérieures sur la santé.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

3

COMMISSION EXÉCUTIVE DU 12 AVRIL 2012

- ⤴ **Le module de formation** « Participer à la vie syndicale retraitée » sera prochainement sur le site de l'UCR. Une session s'est tenue en Mayenne (avec les membres de la CE de l'USR ; grande satisfaction) ; d'autres sont prévues (Somme, Hauts-de-Seine).
- ⤴ Plusieurs sujets devront faire l'objet de débats de fond : pouvoir d'achat et niveau de pension ; Sécurité sociale, pilier de la protection sociale ; vivre, vivre ensemble, vivre bien en retraite.

François Thierry-Cherrier informe la CE qu'une délégation confédérale-UCR sera reçue ce jour à 17h30 au Ministère du Travail sur le dossier des retraités recalculés, et qu'une action est prévue le 16 avril à Marseille par l'USR 13 sur le même sujet, affaire à suivre...

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

N° 168

AU SOMMAIRE : l'actualité syndicale, nos rubriques santé, consommation, juridique, nos pages loisirs et culture. NOTRE DOSSIER : CINQ ANS, ÇA SUFFIT / CINQ ANS DE DESTRUCTIONS MASSIVES... et notre invitée : Ariane ASCARIDE, etc.

Commande

(dans la limite des stocks disponibles)

Nom :

Organisation ou section :

Adresse :

.....exemplaire(s) 11 € de frais de port pour 25 exemplaires

Chèque à l'ordre de Vie nouvelle : 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Commandes : Corinne Scheidt : 01 48 18 84 30



À DIFFUSER PENDANT LES RÉUNIONS ET MANIFS DU 1ER MAI

CE DE L'UCR-CGT - 12 AVRIL 2012

1

Initiative Citoyenne Européenne Rapport *présenté par Maurice Lecomte*

L'initiative citoyenne européenne (ICE) a été instaurée par le Traité de Lisbonne. Elle permet à un million de citoyens issus d'au moins un quart des Etats membres de l'Union européenne d'inviter la Commission européenne à présenter des propositions d'actes juridiques dans des domaines relevant de sa compétence.

Le règlement relatif à l'initiative citoyenne a été adopté le 16 février 2011. Toutefois, les Etats membres ayant demandé un délai pour la mise en place des mécanismes de certification des déclarations de soutien, les premières initiatives citoyennes ne peuvent être lancées qu'à partir du 1^{er} avril 2012.

L'enregistrement des initiatives est une première étape essentielle du processus. La demande doit être introduite par un Comité des citoyens, composé d'au moins sept citoyens de l'UE résidant dans au moins sept Etats membres différents.

Une fois la proposition d'initiative enregistrée, le Comité disposera de douze mois pour recueillir les déclarations de soutien nécessaires provenant d'au moins sept Etats membres.

Le seuil à prendre en compte pour chacun de ces sept Etats membres est fixé au nombre de députés au Parlement européen que compte cet Etat membre multiplié par 750.

Toute personne en âge de voter aux élections européennes (actuellement 18 ans dans tous les Etats membres, sauf en Autriche où l'âge requis est 16 ans) peut soutenir une initiative.

Le nombre de déclarations de soutien doit être certifié par les Autorités compétentes des Etats membres. La Commission disposera alors de trois mois pour examiner l'initiative et décider des suites à lui donner. Elle rencontrera les organisateurs pour

qu'elles puissent exposer plus en détail les questions soulevées par leur initiative. Les organisateurs auront aussi la possibilité de présenter leur initiative lors d'une audition publique organisée au Parlement européen.

La Commission adoptera alors une communication expliquant ses conclusions sur l'initiative, quelle action elle entend prendre éventuellement et pour quelles raisons.

La Commission européenne a travaillé d'arrache-pied pour rendre la procédure aussi simple que possible pour les citoyens, tout en veillant à ce que les mesures de sauvegarde nécessaires soient en place afin de ne pas enregistrer les initiatives qui sont manifestement abusives, fantaisistes ou vexatoire, contraires aux valeurs européennes ou en dehors du cadre des compétences de la Commission.

Des mesures sont aussi prévues pour veiller à ce que les données de ces initiatives de soutien soient correctement protégées.

Voici donc le cadre fixé et clair.

Le Congrès de la FERPA, qui s'est déroulé à Venise en avril 2011, a adopté la proposition d'initiative citoyenne européenne sur la question de la perte d'autonomie en Europe.

Le dernier Comité exécutif l'a ratifiée. C'est une nouvelle procédure de faire passer un texte au Parlement européen.

Elle peut permettre à la FERPA de se faire reconnaître comme une organisation revendicative à part entière, permettre une loi au niveau européen sur la prise en charge publique de la perte d'autonomie.

C'est aussi démontrer à certaines organisations de la CES que les actifs sont concernés par les revendications des

CE DE L'UCR-CGT - 12 AVRIL 2012

2

Initiative Citoyenne Européenne Rapport *présenté par Maurice Lecomte*

retraités et que le syndicalisme retraité n'est pas en dehors de l'activité des syndicats.

Dans le cadre d'une conception intergénérationnelle de la société, les retraités sont effectivement un élément de rapport des forces.

Il s'agit de recueillir 1 million de signatures ou plutôt « de déclaration de soutien » sur une proposition de texte qui pourrait être soumis au Parlement européen, et pour la France 160 000 signatures.

Pour toutes les organisations syndicales Françaises c'est possible.

On peut les recueillir sur papier avec une identification personnelle : carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour.

Admis également par Internet et c'est encore plus simple, il suffit d'entrer son nom, prénom et son adresse électronique.

Là où ça se corse, c'est que, depuis le Congrès, nous ne sentons pas une vraie volonté d'aboutir. Au Comité exécutif d'octobre 2011, le Secrétaire général de la FERPA a mis en avant les difficultés liées à la réalisation du projet, mais a souligné la volonté de ne pas l'abandonner.

Suite à un débat très animé où on a noté les diverses opinions, il a été décidé de reporter le sujet au prochain Comité de direction pour avoir le temps de constituer un groupe de travail qui sera chargé de trouver des experts sur le plan législatif, sociologique, médical, etc., afin d'évaluer la faisabilité du projet et déterminer les premières démarches à suivre.

Je rappelle que c'est une décision de Congrès votée en avril 2011.

Depuis le début, nous avons soutenu cette démarche et entrepris, nous la CGT, de

rencontrer les syndicats des autres pays membres.

Nous avons bien travaillé avec les Italiens qui ont soutenu le projet, mais depuis se font plus discret et qui se mobilisent dans leur pays sur les problèmes fiscaux.

Les Anglais que nous avons vus en Angleterre sont d'accord avec nous et soutiennent à fond le projet.

Rencontre du syndicat autrichien. Notre ambition était de comprendre la position de Werner, Secrétaire général. Sa réserve vient du fait de sa crainte d'un texte inférieur aux droits existants en Autriche qui ne permettrait pas au syndicat autrichien de recueillir le nombre de signatures requis. Nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il fallait avancer pas à pas. La première étape est d'être d'accord sur le texte proposé à la Commission européenne, avant de s'engager concrètement.

Dans un premier temps, il s'agit de s'engager dans la création du « Comité d'experts » et, dans un deuxième temps, de prendre une décision définitive après la rédaction du texte qui doit porter sur les grands principes de bases : une prestation universelle d'aide à l'autonomie, quel que soit l'âge, par la solidarité nationale.

La charte des personnes âgées adoptée à l'unanimité par la FERPA étant la base de travail.

Au dernier Comité exécutif de la FERPA, nous avons pu rencontrer Dick de Graaf, Néerlandais. Il est sur les mêmes bases que notre camarade autrichien, mais attend de voir un texte pour vraiment se prononcer.

À la réunion préparatoire du Comité de Direction de la FERPA, Ann Simpson et moi-même avons mandaté nos deux représentants Français pour qu'une position

CE DE L'UCR-CGT - 12 AVRIL 2012

3

Initiative Citoyenne Européenne Rapport *présenté par Maurice Lecomte*

claire soit établie une fois pour toute et ne pas revenir à chaque Comité sur cette décision de Congrès.

Les organisations françaises ont proposé deux noms : Bernard Ennuyer, sociologue comme expert et André Clavelou pour la rédaction des textes.

Le dernier compte rendu de ce Comité de Direction du 5 avril relate que nos candidats non pas été retenus et qu'un texte sera élaboré par un expert demeurant anonyme de la CES car effectué en dehors de celle-ci sous l'égide de Bruno Costantini, notre Secrétaire général. Les propositions de texte pourraient sortir d'ici quelques jours et seront visibles sur le site spécialement dédié à cette initiative par la Commission européenne. La Commission donnerait sa réponse sous deux mois.

Le Comité de Direction, unanime, a vivement protesté pour avoir la connaissance du texte, pouvoir en discuter, évaluer les conséquences pour certains pays et de réunir au moins le Comité de Direction, voire un Comité exécutif extraordinaire.

Nous faisons vraiment du « sur place ».

Surtout que nous avons, cette année au niveau de l'Europe, l'année 2012 sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle. Ce projet CES/FERPA/Comité des jeunes qui prévoit une initiative syndicale spécifique financée par la Commission européenne. Le « vieillissement actif » est souvent traité dans son aspect « travail des seniors » qu'il nous faut combattre à juste titre. L'aspect « intervention citoyenne » dans toute sa diversité mérite d'être débattue et approfondie. La Conférence organisée à Chypre les 4 et 5 octobre 2012 constitue des opportunités pour mener le débat sur ces questions.

Au Collectif « International », nous pensons proposer aux organisations françaises, dans le cadre des initiatives de la FERPA, l'idée d'un grand débat public à Paris sous forme de Colloque ou Forum avec des chercheurs, sociologues, experts de la sécu, sur la base « d'une société pour tous les âges », réfléchir à « une Europe pour tous les âges ».



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UCR-CGT

À propos de l'initiative citoyenne européenne sur l'autonomie

Les membres de la Commission exécutive de l'UCR-CGT, réunis ce jour, n'acceptent pas la remise en cause du processus concernant la mise en œuvre de la décision du Congrès de Venise d'organiser une Initiative Européenne Citoyenne sur la question de l'autonomie.

Dans le cadre de ce processus, il a été demandé aux organisations de proposer des « experts » afin de constituer le comité exigé par la Communauté européenne, qui rédigera le texte à proposer à la Commission européenne, puis au Parlement européen. Les organisations françaises ont proposé « 2 experts » : André Clavelou et Bernard Ennuyer.

Lors du dernier Comité exécutif, il a été convenu par les membres de la FERPA que, pour un certain nombre d'organisations, il était nécessaire de connaître le contenu du texte proposé avant de décider si elles étaient en capacité ou non de réussir cette initiative.

Nous ne pouvons accepter qu'un « expert », dont on ne connaît pas ni le nom, ni la qualité, compose, seul, à la place du comité exécutif, le contenu d'un texte de la FERPA. La Commission exécutive de l'UCR-CGT demande expressément que les 2 experts désignés soient, au minimum, associés pour établir le texte qui sera soumis à la Commission européenne et qui doit être, au préalable, examiné par les organisations de la FERPA. L'aide à l'autonomie est d'abord une question « politique » avant d'être une question « juridique ».

La Commission exécutive de l'UCR-CGT souligne que certains sujets, qui ne relèvent pas de la compétence européenne, peuvent toutefois faire l'objet de directives européennes au titre de l'intérêt général comme cela l'a été pour le congé de maternité.

La Commission exécutive de l'UCR-CGT rappelle que 2012, année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, mettant en lumière la situation, le rôle et la place des retraités dans les sociétés européennes, est tout à fait propice à cette initiative.

L'UCR CGT portera cette délibération à la connaissance de la FERPA, de l'ensemble de ses organisations, de la confédération CGT, ainsi que des UCR françaises.

Montreuil, le jeudi 12 avril 2012

CE DE L'UCR-CGT - 12 AVRIL 2012

Rapport présenté par Chantal Petitjean

4

L'ACTUALITÉ ET LE 1^{ER} MAI

Chers camarades,

Nous sommes à 10 jours du premier tour de l'élection présidentielle, pour la CGT, elle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social. C'est l'objet du 4 pages qui est disponible dans les organisations et qui permet de s'adresser largement aux salariés actifs et retraités sur le bilan du quinquennat et porter à connaissance la déclaration de la commission exécutive confédérale : «changer de politique, conquérir la justice sociale ».

Vous avez un exemplaire dans vos enveloppes.

Ce matériel semble apprécié et bien utilisé, mais vous avez sans doute remarqué que cette démarche occasionne une certaine irritation du candidat sortant.

À plusieurs reprises lors de déplacement ou de meeting il a fustigé la position officielle de la CGT en affirmant que ce ne serait pas le rôle d'un syndicat.

Une affirmation qui ne tient pas : les syndicalistes participent à la vie démocratique du pays et sont bien placés pour éclairer leurs mandants sur les leçons d'un quinquennat. Mais justement c'est ce dont Nicolas Sarkozy ne veut à aucun prix. Comme il ne supporte pas que les militants sidérurgistes de la CFDT d'Arcelor/Mittal viennent jusque sous les fenêtres de son QG de campagne lui rappeler à quel point il a échoué à être pour eux «le président protecteur ».

Le président candidat reproche à la CGT d'avoir pris position contre lui à l'inverse lorsque le MEDEF, le syndicat des patrons qualifie son bilan «d'extraordinaire» et saluant «la grande réforme» du quinquennat

que serait celle des retraites c'est une bonne chose pour le président. Laurence Parisot a même ouvertement critiqué la prise de position de la CGT estimant que celle-ci rompait avec une tradition bien installée et respectueuse de la démocratie. La CGT perdrait sa crédibilité et sa légitimité.

Cela témoigne d'une conception singulière de la démocratie auquel nous sommes habitués de la part de l'actuel président. Mais cela témoigne aussi du poids qu'occupe la première organisation syndicale de salariés y compris dans une séquence électorale.

Bien évidemment ce contexte cette tonalité et cette posture traversent la négociation « *compétitivité emploi* » rebaptisé depuis peu « *accord de sauvegarde de l'activité et de l'emploi* »

Que retenir et comment envisager notre action à cette étape des négociations ?

- Sur le fond des objectifs du Medef, chacun peut mesurer l'ampleur de l'offensive.

Il s'agit d'obtenir par accord d'entreprise la possibilité de baisser les salaires et de faire varier la durée du travail, ceci en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi.

Concrètement, ce projet permettrait aux employeurs de modifier des éléments fondamentaux du contrat de travail, tels que durée du travail, conditions de travail, aménagement du temps de travail et rémunération, sans l'accord du salarié.

- Le Medef s'attaque donc au contrat de travail et vise plus fondamentalement une déréglementation du travail à

CE DE L'UCR-CGT - 12 AVRIL 2012

Rapport présenté par Chantal Petitjean

2

L'ACTUALITÉ ET LE 1^{ER} MAI

travers cet accord. En inventant le licenciement « sui generis », il fait tomber en désuétude le licenciement économique. Il attend une transcription législative et réglementaire de celui-ci, donc une inscription dans la loi de grands principes permettant de généraliser le licenciement pour motif personnel.

- Le deuxième angle d'attaque est évidemment les salaires puisque ce projet offre de nouveaux ressorts au patronat pour faire pression sur les rémunérations.

Comme dans toute l'Europe, ce projet s'inscrit dans la logique actuelle imposant plus d'austérité, de discipline budgétaires et de déréglementation du droit du travail.

En Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, les réformes autoritaires du marché du travail sont une source d'importantes mobilisations des salariés.

Le patronat entend conclure cet accord au plus vite et il apparaît manifestement que des organisations syndicales sont prêtes à s'en accommoder.

La réunion de négociation du 13 avril pourrait prendre un caractère conclusif.

La CGT a communiqué et pris quelques dispositions au regard de ces enjeux, car il ne s'agit pas d'une négociation comme les autres.

L'objectif est d'alerter les salariés, d'essayer de faire bouger les lignes avec les autres confédérations syndicales.

Du matériel a été mis à disposition, tract, motion etc. L'URIF appelle à rassemblement régional demain 13 avril à 12 heures devant le siège du MEDEF à Paris

Quelle stratégie et quelle démarche pour

réussir un 1^{er} mai syndical, revendicatif et de luttes ?

Une réunion inter syndicale à 5 organisations CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires a eu lieu le 6 avril dernier. Les cinq organisations ont réaffirmé la nécessité de réussir un grand 1^{er} Mai 2012 revendicatif et unitaire dans un contexte économique et social difficile, vécu durement par les salariés, les retraités, les jeunes et l'ensemble de la population.

Le contexte politique marqué par les élections présidentielles et les attaques vis-à-vis du syndicalisme renforcent la nécessité de mettre en avant les attentes sociales dans ce 1^{er} mai particulier qui se situera entre les deux tours des élections.

La CGT a porté le mandat donné par la CE confédérale du 3 avril 2012 à savoir mettre en avant les contenus revendicatifs à porter ensemble car il apparaît indispensable que les questions de salaires, d'emplois, de lutte contre la déréglementation du code de travail en France et en Europe soit partie intégrante de l'expression commune.

Après un débat un peu serré sur les stratégies syndicales et les conséquences de cette négociation pour le droit du travail et les salariés, les cinq organisations syndicales ont commencé à élaborer une déclaration commune sur les objectifs revendicatifs que nous pourrions porter en commun le 1^{er} mai 2012.

Ce projet sera rediscuté lors de la prochaine réunion unitaire le lundi 16 avril 2012 en fin de journée. Il a été convenu d'attendre le résultat de la négociation avec le Medef du 13 avril prochain.

CE DE L'UCR-CGT - 12 AVRIL 2012

Rapport présenté par Chantal Petitjean

3

L'ACTUALITÉ ET LE 1^{ER} MAI

En tout état de cause nous devons assurer la réussite du 1^{er} mai par la participation massive des salariés et des retraités afin de mettre en perspective de vrais changements.

La CFDT, la CGC, la CFTC, FO, la FSU, L'UNSA, la CGT et la mutualité française ont appelé le gouvernement à engager une action résolue contre les dépassements d'honoraires, un communiqué de presse a été réalisé que vous trouverez dans vos enveloppes.

Enfin dernière information, vous avez reçu cette semaine les trois fiches argumentaires, malgré les gesticulations et les incantations de Force Ouvrière, de l'inter UCR sur :

- les retraités face aux difficultés d'accès aux soins
- la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées : un enjeu de société
- défense du pouvoir d'achat des pensions et des retraités

Ces fiches ont pour vocation d'aller à la rencontre des candidats aux législatives, ce ne sont pas des argumentaires CGT.

Ne nous interdisons rien, allons voir les candidats localement avec les autres organisations et au cours des entrevues rien ne nous interdit de porter nos revendications CGT en complément des fiches.

Nous avons envoyé la fiche sur la sécurité aux candidats aux présidentielles pour le moment seuls Dupont-Aignan et Nicolas Sarkozy ont répondu, les réponses vous ont été envoyées.

Pour conclure un point sur la situation d'organisation, début avril nous

comptabilisons 115 467 FNI pour l'année 2009 soit moins 289 FNI sur 2008 et 114 737 FNI pour l'année 2010 soit moins 730 FNI sur 2009 et moins 1019 FNI sur 2008.

Mais nous sommes en train de régulariser 472 FNI qui sont imputés par erreur chez les actifs pour l'année 2010 ce qui nous conduira à une chute de 258 FNI par rapport à 2009 et nous repasserions la barre des 115 000 adhérents.

Nous comptabilisons 102 820 FNI pour 2011 soit moins 11 930 FNI par rapport à 2010.

Nous constatons de fortes inégalités entre organisations puisque 24 USR, 5 régions et 16 UFR progressent et 72 USR et 14 UFR régressent en 2010 sur 2009. en 2011 11 USR et 5 UFR ont réglés plus de FNI qu'en 2010.

Cela signifie que les efforts des uns sont effacés par le recul des autres.

À vous la parole.